



Paris, le 17 avril 2012

Anafé  
21 Ter, rue Voltaire  
75011 Paris

Chers et chères membres de l'Anafé,

Je ne peux, en tout premier lieu, que saluer l'action de vos membres et des membres ayant fondé votre association en 1989. Il existe bel et bien des « zones d'ombre » au sein de notre pays, qui nécessitent une telle réappropriation citoyenne. L'action de partenaires sociaux et de citoyens engagés à faire respecter les droits de chacun et chacune partout constitue une réelle fierté pour notre pays – mon premier engagement, en tant que candidate à la présidentielle 2012, est de jeter la lumière sur ces zones d'ombre et de reconnaître publiquement les apports réels à la société et la citoyenneté françaises des groupements comme le vôtre.

Vous soulignez avec beaucoup de justesse que « le contrôle des flux migratoires l'emporte sur la protection et l'accueil des étrangers, en particulier des personnes vulnérables ». Ce constat, beaucoup des associations travaillant aux côtés des migrants et demandeurs d'asile le soulignent, depuis longtemps, avec constance, ténacité et courage. Ceci n'est pas nouveau : vous dénoncez vous-même depuis votre création la stigmatisation de l'immigration et de l'immigré-e, de l'étranger-e, ainsi que la manière dont nous les traitons dans les faits. La politique migratoire ne fait que se durcir : les conditions d'obtention de titres de réfugié-e-s, mais également de visas et plus encore de titres de séjour sont de plus en plus exigeantes. En parallèle, le discours sur l'immigration se durcit lui aussi, flattant les réflexes identitaires, rendant plus difficile encore les conditions de vie, d'accès aux droits et d'intégration des étranger-e-s et allant jusqu'à les brutaliser. Je pense notamment aux expulsions, à l'élargissement continu malgré les alertes de la jurisprudence de la liste des pays dits sûrs, etc. La situation de précarité à laquelle les migrants présents en France sont confrontés, qu'ils soient en situation régulière ou pas, est telle qu'il s'avère urgent de modifier l'ensemble des dispositions législatives régissant le droit d'entrée et de séjour des étrangers. En matière de politique migratoire, tout est à refaire.

Parmi les mesures prioritaires en matière d'immigration, nous signerons la Charte des Droits des Travailleurs Migrants, et faciliterons la liberté d'installation en favorisant un accueil digne des personnes migrants.

Nous nous emploierons à mettre en place un titre de séjour unique, généralisant l'obtention d'une carte de résident avec les droits citoyens qui y sont liés (droit de vote et d'éligibilité).

Nous favoriserons l'obtention de la nationalité française pour les conjoint(e)s de français(e)s, pour réaffirmer le droit de vivre en famille. Aussi, nous uniformiserons les pratiques en matière de délivrance de visas, rendant obligatoire la justification et la notification des refus.

Concernant les zones d'attente plus particulièrement, et afin de répondre à vos préoccupations : nombre de nos concitoyens, comme vous et comme moi-même, sont particulièrement choqués par le processus de « séparation par couleur de peau » effectuée à la sortie de chaque appareil.

La situation des mineurs étrangers me touche bien sûr particulièrement. Les attaques exercées contre les mineurs, même français, sont un autre des traits caractéristiques de la politique du gouvernement sur ces cinq voire dix dernières années. La baisse de l'âge de la responsabilité pénale, la création de centres fermés de plus en plus répressifs... montrent bien que les droits de l'enfant ne sont pas au cœur des politiques actuellement menées. L'alerte donnée par le département de Seine Saint-Denis sur les mineurs étrangers est également parlante : lorsqu'ils arrivent sur notre territoire, les mineurs étrangers isolés continuent de subir la suspicion permanente sur leur âge ou leur lieu d'origine et l'hostilité des pouvoirs publics qui refusent souvent de leur offrir l'accès à leurs droits les plus élémentaires. En parallèle, la rétention administrative des mineurs étrangers, qui s'est accentuée au début des années 2000, est une pratique inadmissible et contraire aux libertés et droits fondamentaux des intéressé-e-s. Ils sont même plusieurs milliers à avoir été « retenus » au sein du Centre de Rétention Administrative de Mayotte, dont les conditions de vie sont pourtant par tous décriées... Tandis que la France est signataire de nombreuses Conventions autour des droits humains et plus particulièrement des droits de l'enfant, alors que la jurisprudence française et européenne ne cesse de rappeler nos pouvoirs publics à ses responsabilités, comme cela fut fait par la décision du 19 janvier 2012 de la Cour européenne des droits de l'Homme, ces derniers persévèrent dans la violation des droits de ces mineurs. Comme pour vous, la protection des mineurs français ou étrangers est une priorité absolue. Je soutiens donc pleinement votre proposition d'autoriser systématiquement leur entrée sur le territoire afin de les confier aux services sociaux les plus compétents à traiter de chaque situation individuelle.

En outre, les limites de la loi actuelle concernant les recours aux décisions de maintien en zones d'attente comme d'expulsion sont tellement évidentes que l'on ne peut que s'étonner du retard pris par notre pays en la matière. Contrairement à la proposition de Nicolas Sarkozy, qui souhaite réduire plus encore les prérogatives du juge des libertés et des peines, j'œuvrerai à rendre la justice plus accessible, moins arbitraire, plus juste ! La présence plus forte des associations, l'appui d'interprète et l'accès gratuit à des avocats dans les zones d'attente sont des premiers pas, essentiels, au rétablissement d'une justice pour tous et toutes.

Le travail à abattre est immense, mais nous nous devons de faire avancer la France afin qu'elle assume d'être, demain, multiculturelle, ouverte et tolérante.

Eva Joly

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' and 'J' intertwined, with a long vertical stroke extending downwards from the 'J'.